

Compte rendu de séance

Séance du 15 Septembre 2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	M

Date de la convocation
07/09/2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Publication du : 18/09/2017

L'an 2017, le 15 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de Commune de Saint-Rémy-du-Plain, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur LERAY Yves, (Maire).

Présents : M. LERAY Yves, Maire, M. PRIOUL Dominique, M. RAPINEL Stéphane, Mme MEIGNAN Laëtitia, M. BERRUYER Cyrille, Mme DESEVEDAVY Marie-Hélène, M. JAMET Jean-Yves, Mme LEGRAND Sandrine, M. MACÉ Marcel, Mme ROCHELLE Christelle, M. ROUAULT Renan

Excusés : M. BELLIER Dany, Mme BÉZIER Sylvie, M. BUSNEL Rémy, M. PELÉ Rémy

A été nommé(e) secrétaire : M. ROUAULT Renan

Objet(s) des délibérations

- 2017 -054 - Salle de motricité : Choix du cabinet pour les missions SPS et Contrôle technique
2017 -055 - Assainissement " rue des carrières " : Devis pour hydro curage et visionnage du réseau.
2017 -056 - TAXE HABITATION : Modification du taux de l'abattement général à la base antérieurement institué.

2017 -054 - Salle de motricité : Choix du cabinet pour les missions SPS et Contrôle technique

Une consultation a été lancée afin de choisir un cabinet d'une part pour la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) et d'autre part pour la mission de contrôle technique, dans le cadre de la construction d'une salle de motricité.

Mission SPS : 4 cabinets ont répondu

Après analyse des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse est retenue à savoir :

IPAC CONSEIL, ZA la Croix rouge à la Chapelle des Fougeretz, pour un montant de 2070€HT soit 2484€TTC

Mission Contrôle technique : 3 cabinets ont répondu

Après analyse des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse est retenue à savoir : **BTP CONSULTANTS** de Chartres de Bretagne pour un montant de 2950.00€HT soit 3540€TTC

2017 -055 - Assainissement " rue des carrières " : Devis pour hydro curage et visionnage du réseau.

Avant de commencer les travaux de séparation des réseaux dans la rue des carrières, il est indispensable de procéder à un hydro curage et à une inspection télévisée du réseau.

Trois entreprises ont été sollicitées.

Après analyse des offres, la proposition de **LEBLANC ENVIRONNEMENT** de Taillis a été retenue pour un montant de 480€HT pour la prestation curage et 550€HT pour la prestation ITV

2017 -056 - TAXE HABITATION : Modification du taux de l'abattement général à la base antérieurement institué.

Le Maire expose les dispositions de l'article 1411 II.2. du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer un abattement général à la base entre 1% et 15% de la valeur locative moyenne des logements. Il précise que le taux actuel d'abattement est de 15% (délibération du 20/06/1980)

Vu l'article 1411 II.2. du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- Décide de modifier le taux de l'abattement général à la base antérieurement institué
- Fixe le nouveau taux de l'abattement à 10%
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Questions diverses :

Changement matériel informatique

Après étude des devis reçus, voir coût location matériel chez BERGER LEVRAULT.

Projet Habitat groupé au 12, rue de l'église

Pour les travaux de VRD et des espaces communs, 2 options peuvent être retenues :

Soit la commune réalise ces travaux et met à disposition de NEOTOA des lots entièrement viabilisés
Soit NEOTOA prévoit d'intégrer ces travaux dans son appel d'offres concernant les travaux de construction des logements. Un chiffrage spécifique des travaux concernés sera alors demandé afin que la commune de ST REMY DU PLAIN puisse apporter une subvention à l'opération équivalente au montant des frais engagés sur ces travaux.

Une délibération sera prise lors de la prochaine réunion de conseil municipal

Modification de certains espaces verts

Afin de faciliter l'entretien des espaces verts, il serait bon de revoir la nature de certains massifs : enlever les anciennes plantations et faire de la pelouse. A voir par la commission fleurissement et la commission des chemins ; Date à fixer lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

Lumières intérieures église

Les lumières intérieures de l'église ne fonctionnent plus depuis longtemps. Le conseil municipal décide de ne pas remettre en état les luminaires actuels mais de les laisser en place. Mr ROUAULT doit faire un devis pour une mise en place d'un nouvel éclairage.

RLPI : Règlement local de publicité intercommunale

Pas de remarques particulières du conseil municipal

Demande de Mr BRUNEL

Mr BRUNEL demande la prise en charge des frais de déplacement pour passage d'un examen professionnel. Refus du Conseil municipal.

Bibliothèque

Recherche de bénévoles pour les permanences du samedi matin : 10H30 à 11H30

Commission transport

Pas de volontaires au sein du conseil municipal pour siéger à cette commission

Séance levée à: 22:00

En mairie, le 18/09/2017
Le Maire
Yves LERAY